

## Préavis au Conseil communal

---

### Place de sport du Châtaignier

Aménagement d'un terrain de football en gazon synthétique  
et création d'un terrain multisport (aire tout-temps).  
Construction d'un local pour le matériel.

Demande de crédit de construction

Crédit demandé : **CHF 4'400'000.- (TTC)**  
dont                      Ouvrages de génie civil CHF 4'100'000.-  
                                 Bâtiments CHF 300'000.-

---

### Municipalité

M. Michel Amaudruz, Municipal Espaces verts et déchets  
M. André Guex, Municipal Bâtiments

N°01/2018

Préavis adopté par la Municipalité le 8 janvier 2018

## Table des matières

<b>1</b>	<b>Objet du préavis</b> .....	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>Processus de l'étude</b> .....	<b>3</b>
2.1	Schéma directeur du Châtaignier .....	3
2.2	Crédit d'étude.....	4
2.3	Définition des besoins .....	4
<b>3</b>	<b>Déroulement de l'étude</b> .....	<b>7</b>
3.1	Etudes techniques .....	7
<b>4</b>	<b>Travaux à réaliser</b> .....	<b>9</b>
4.1	Terrain de football synthétique ( <i>annexe n° 4 - Plan</i> ) .....	9
4.2	Terrain multisport (aire tout-temps) ( <i>annexe n° 5 - Plan</i> ) .....	12
4.3	Chemins et clôtures .....	13
4.4	Vidéosurveillance .....	13
4.5	Local matériel ( <i>annexe n° 6 - Plan</i> ).....	14
<b>5</b>	<b>Procédures</b> .....	<b>15</b>
<b>6</b>	<b>Montant des travaux</b> .....	<b>15</b>
6.1	Installations sportives.....	15
6.2	Local matériel .....	16
6.3	Subventions.....	16
<b>7</b>	<b>Planning intentionnel</b> .....	<b>16</b>
<b>8</b>	<b>Conclusion</b> .....	<b>17</b>

## 1 Objet du préavis

Ce préavis a pour but la demande d'un crédit de construction en vue de l'aménagement d'un terrain de football en gazon synthétique, de la création d'un terrain multisport sur le site sportif du Châtaignier et de l'aménagement des accès à ces infrastructures.

La construction d'un local matériel supplémentaire situé dans le prolongement des vestiaires du Châtaignier pour les sociétés sportives et pour les écoles, ainsi que la sécurisation d'un passage de liaison entre les vestiaires et les nouveaux terrains à travers le parking, font également partie de cette demande de crédit de construction.

## 2 Processus de l'étude

### 2.1 Schéma directeur du Châtaignier

Le schéma directeur du site du Châtaignier, validé par la Municipalité en mai 2016, prévoit l'implantation d'un terrain de football en gazon synthétique au nord-ouest du site, ainsi que la création d'un terrain multisport dans le prolongement des aménagements de la société de pétanque.

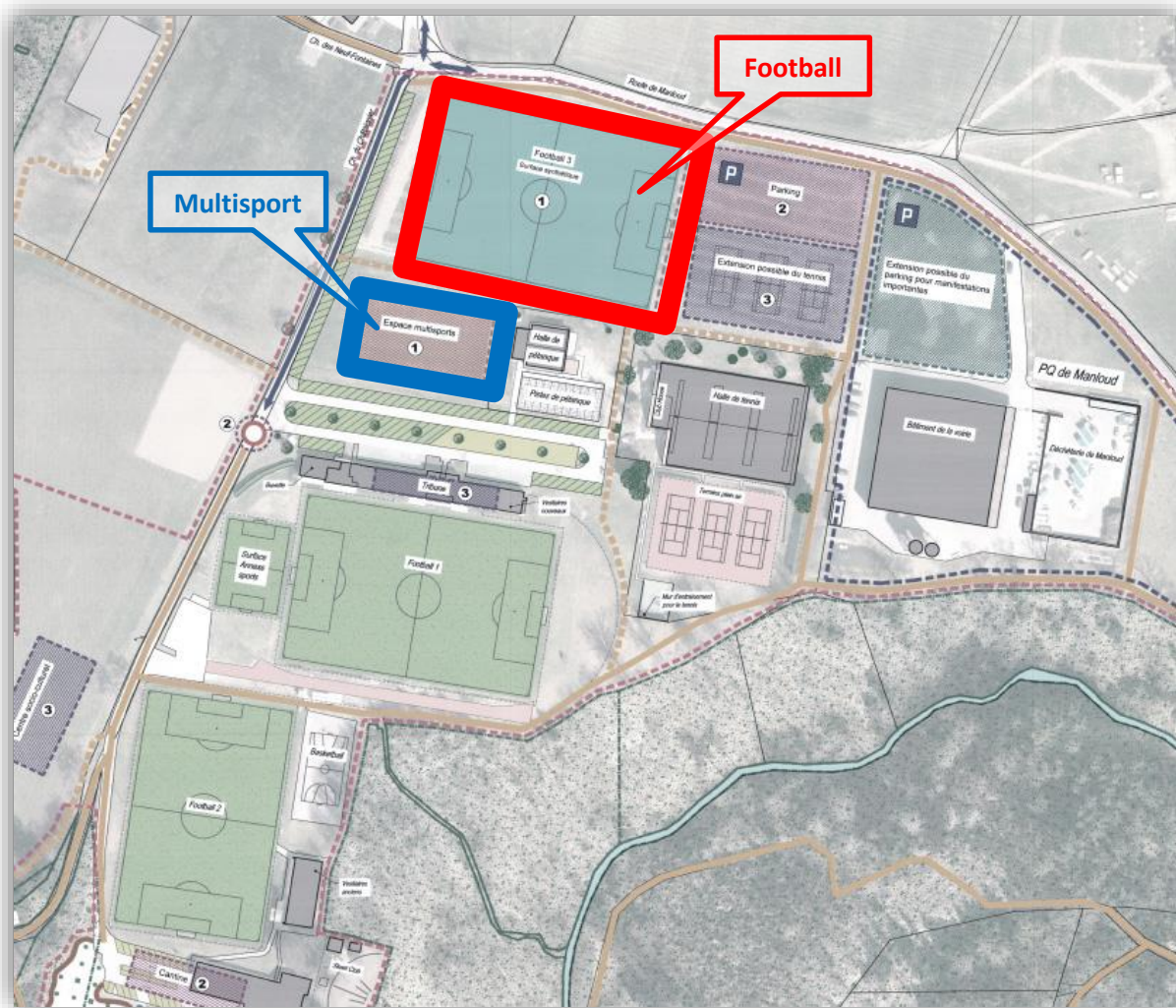


Schéma directeur du Châtaignier - Extrait

Durant l'année 2014, une commission (Commission Châtaignier) s'est réunie dans le but de réfléchir au développement possible du site du Châtaignier compte tenu de l'évolution des besoins liés à l'augmentation de la population de notre commune d'une part, de la demande sociale (zones de détente, de sport, de santé et de loisirs) d'autre part, et de la vétusté de certaines installations. A cet effet, six séances ont été organisées. Elles ont notamment permis de mettre en place un schéma d'intention et une proposition de plan d'actions.

Début 2015, sur demande de la Municipalité, les chefs de service ont été sollicités pour proposer une synthèse du rapport de la Commission déterminant un principe et des priorités d'actions à définir. Compte tenu de l'altitude du site et du fait que les terrains naturels actuels sont inutilisables durant quatre à cinq mois par année, la création du nouveau terrain de foot synthétique ainsi que l'aménagement d'un terrain multisport sont alors apparus comme étant prioritaires.

Le 9 mai 2016, La Municipalité validait le schéma directeur du site du Châtaignier comme ligne directrice vers un pôle d'activités.

## 2.2 Crédit d'étude

Le 17 octobre 2016, la Municipalité adopte le préavis 17/2016 en vue de l'obtention d'un crédit d'étude pour l'aménagement d'un terrain de foot synthétique et création d'un terrain multisport.

Lors de la séance du 12 décembre 2016, le Conseil communal, sans avis contraire, mais avec deux abstentions, accepte les conclusions du préavis 17/2016 avec l'amendement suivant : "En y intégrant le rapport des consultations des futurs utilisateurs". Un crédit d'étude de CHF 90'000.- (TTC) est accordé à la Municipalité.

## 2.3 Définition des besoins

Afin de définir les contours du projet, une consultation des principaux utilisateurs des futurs aménagements a été faite par le Service des espaces verts et déchets.

### 2.3.1 FC Le Mont (annexe n° 1 - PV de séance)

Le 16 février 2017, le Service des espaces verts et déchets et son mandataire (bureau d'ingénieurs spécialisé) reçoivent une délégation du FC Le Mont accompagnée par des représentants de l'Association Cantonale Vaudoise de Football (ACVF).

Il ressort de cette discussion que la situation actuelle du club se présente comme suit :

- Nombreux problèmes de renvoi (annulation) de matches dus à l'impraticabilité du terrain principal. La qualité de la pelouse et du drainage semble en cause. Le grand nombre d'heures de jeux également ;
- Nombre d'équipes en forte croissance, donc la pénurie de terrains en état va en s'aggravant avec le temps. Actuellement 18 équipes, 300 juniors ;
- Le terrain n° 2 (petit terrain naturel) sert actuellement uniquement pour les entraînements, mais son état est très mauvais. Un terrain synthétique sur la commune de Chavannes est également utilisé pour dépanner (très mauvaise qualité).

Les besoins identifiés par le club sont les suivants :

- Besoin d'un terrain supplémentaire pour les entraînements et les matches jusqu'à la 2<sup>ème</sup> ligue inter. Terrain synthétique souhaité, avec clôture sur tout le pourtour, 100x64 m ;

- Les matches de la 1<sup>ère</sup> équipe se joueront uniquement sur le terrain principal en gazon naturel. Pas de report sur nouveau terrain synthétique en cas d'intempérie ;
- Besoin d'un local matériel supplémentaire ;
- Sécurisation du passage des enfants à travers le parking.

Les membres de l'ACVF précisent encore que les exigences pour permettre une homologation de matches de 1<sup>ère</sup> ligue sont supérieures à celles pour la 2<sup>ème</sup> ligue inter-régionale, dont entre autres :

- Accès sécurisé (chemin clôturé) au terrain pour les joueurs et les arbitres depuis les vestiaires ;
- Espace spectateurs à l'intérieur d'une enceinte clôturée, dimensions min 111x76 m.

Le souhait du club est donc l'aménagement d'un nouveau terrain de football synthétique homologué 2<sup>ème</sup> ligue inter-régionale.

### 2.3.2 Ecoles (annexe n° 2 - PV de séance)

Le 9 mars 2017, le Service des espaces verts et déchets et son mandataire (bureau d'ingénieurs spécialisés) reçoivent une délégation de l'établissement scolaire du Mont-sur-Lausanne.

Il ressort de cette discussion que la situation actuelle des écoles se présente comme suit :

- Utilisation du terrain de football en gazon naturel n° 2 (petit terrain naturel) lorsque les conditions le permettent (météo, état du terrain) pour divers sports adaptés ;
- Utilisation du mini-terrain en synthétique ;
- Utilisation des installations pour l'athlétisme (piste, saut en longueur, lancer du poids) ;
- Le terrain de basket existant à proximité du terrain n° 2 est hors d'usage (risque de blessure) ;
- Seul l'ancien vestiaire du terrain n° 2 est utilisé actuellement ;
- L'accès aux nouveaux terrains nécessite l'utilisation des vestiaires du terrain de foot n°1.

Les besoins identifiés par les écoles sont les suivants :

- Besoin en infrastructures pour les sports suivants :
  - Handball
  - Basketball
  - Volleyball
  - Football
  - Tchoukball (éventuellement)
- Besoin d'un local matériel supplémentaire d'environ 20 m<sup>2</sup>. Emplacement possible dans le prolongement du bâtiment des vestiaires du terrain de football n° 1 ;
- Eventuellement besoin de coffres à proximité immédiate du multisport pour le petit matériel ;
- Souplesse maximale pour le revêtement de la surface multisport ;
- Sécurisation passage des enfants à travers le parking ;
- Marquage pour juniors sur le terrain de football.

Le choix définitif des aménagements retenus devra être validé par le Service cantonal des sports.

### 2.3.3 Validation par le FC Le Mont et les écoles (annexe n° 3 - PV de séance)

Le 28 juin 2017, le Service des espaces verts et déchets et son mandataire (bureau d'ingénieurs spécialisés) reçoivent une délégation du FC Le Mont et de l'établissement scolaire du Mont-sur-Lausanne pour faire valider les éléments techniques retenus pour le nouveau terrain de football synthétique et le nouveau terrain multisport.

#### Nouveau terrain de football synthétique

- Caractéristiques principales prévues :
  - Homologation pour 2<sup>ème</sup> ligue inter.
  - Gazon synthétique de haute qualité avec remplissage en granulats synthétiques type TPE
  - Clôture sur tout le pourtour (6 m)
  - Système d'éclairage 120 lux
  - Système d'arrosage
- Marquages prévus :
  - 1 x 100 x 64 m couleur blanche
  - 2 x 64 x 46.50 m couleur bleue
- Buts prévus :
  - 2 buts senior transportables (7.32 m)
  - 4 buts junior transportables (5.00 m)
  - Zone de stockage des buts unique située à l'angle nord-est du terrain
- Abris joueurs prévus :
  - Selon recommandation ASF, situés côté sud (côté chemin d'accès). Emplacement exact à finaliser (conflit avec le chemin d'accès)

#### Nouveau terrain multisport

- Caractéristiques principales prévues :
  - Surface synthétique de haute qualité en granulats EPDM liés au polyuréthane (semblable à celui des pistes d'athlétisme) couleur brique
  - Respect des exigences des différentes fédérations
  - Clôture sur tout le pourtour (4 m)
  - Système d'éclairage 80 lux
- Dimensions 45 x 30 m en surface sportive synthétique
- Marquage prévu :
  - 1 x handball 40 x 20 m
  - 2 x basketball 26 x 14 m
  - 3 x volleyball 18 x 9 m
- Coffres à matériel à proximité

#### Général

- La sécurisation de l'accès à travers le parking, les gradins ainsi que d'autres points sont encore en cours d'étude.
- Un système de contrôle des accès et de vidéosurveillance est à l'étude.

A l'issue de cette présentation, les représentants du club de football et des écoles approuvent le projet en l'état sans remarque particulière.

### 2.3.4 Autres sociétés sportives

Le 30 octobre 2017, le Service des espaces verts et déchets convie les sociétés sportives actives sur le site du Châtaignier et les voisins directs pour leur présenter le résultat du projet développé par le bureau d'ingénieurs mandataire sur la base des besoins avérés.

Les sociétés invitées sont :

- Basket club
- FC Le Mont
- Société de gymnastique
- Club de pétanque
- Tennis-Club
- Volleyball Club
- Société de jeunesse du Mont
- UPSL (Union des Présidents des Sociétés Locales)
- Etablissement scolaire du Mont

La démarche entreprise par la Municipalité est expliquée et le plan du projet retenu est présenté.

Outre quelques craintes émises par certains quant au problème des places de stationnement disponibles sur le site, les représentants présents accueillent positivement le projet abouti.

Le basket-club fait remarquer que les dimensions du terrain multisport retenues ne permettent pas de jouer des matches officiels sur le site. Le projet sera adapté pour répondre à cette demande.

## 3 Déroutement de l'étude

Sur la base des besoins définis lors de la consultation des principaux utilisateurs, le bureau d'ingénieurs mandataire a débuté l'étude pour l'aménagement d'un terrain de football en gazon synthétique et création d'un terrain multisport.

### 3.1 Etudes techniques

Préalablement, plusieurs études techniques ont eu lieu en parallèle, notamment en regard de l'état et de la situation de la parcelle retenue.

#### 3.1.1 Géomètre

Un mandat a été donné à un bureau de géomètre, notamment pour définir :

- Les niveaux caractéristiques des futurs terrains et des alentours, à savoir :
  - En limite des voiries au nord et à l'Ouest
  - 1 point tous les 10 m sur la zone indiquée
  - Les lignes de niveaux
  - Les lignes de rupture de pente extérieure au terrain (les fossés latéraux)
- Les éléments importants et contraignants pour le projet :
  - Les murs existants (niveau, largeur, implantation)
  - Les chambres des collecteurs, et tout élément lié aux réseaux
  - La tranchée drainante
  - Les bordures, caniveaux ...

- Les clôtures, main-courante, pare-ballons
  - Les regards et chambres
  - Les mâts d'éclairage
  - Le zonage des différents types de surfaces (pavé, enrobé, gazon, ...)
- L'établissement d'un plan topographique avec points de niveaux et dessin des courbes de niveau.

### 3.1.2 Géotechnicien

L'implantation retenue pour le terrain de football étant prévue sur une zone de remblais compacté provenant d'un chantier voisin (déchèterie et complexe de Manloud), un mandat a été donné à un bureau de géotechnique.

Les travaux exécutés sont les suivants :

- Sondages
  - Neuf sondages à la pelle mécanique ont été exécutés par une entreprise de génie-civil.
- Essais in situ
  - Des mesures de la résistance du sol au moyen d'un pénétromètre de poche (résistance à la compression et/ou d'un scissomètre de poche (cohésion non drainée) ont été effectuées lorsque la nature et l'état des sols le permettaient ;
  - Des essais de plaques ME (mesure de la portance des sols et contrôle du compactage du terrain naturel) ont été réalisés à 50 cm sous le terrain naturel.

Ces travaux ont permis de décrire les "couches" de terrain comme suit, du haut vers le bas :

- **Sols** : composés de limon sableux, très peu argileux, avec de nombreux graviers et quelques pierres, ils sont globalement humides. L'épaisseur des sols varie entre 0.4 m et 0.6 m environ.
- **Remblais** : des remblais de natures différentes ont été observés lors des sondages. D'abord, une première frange de l'ordre de 0.8 à 1.8 m d'épaisseur, constituée essentiellement dans sa partie supérieure par des limons argileux, avec +/- de sable, quelques graviers et pierres. Ils proviennent des matériaux morainiques d'excavation du bâtiment communal. Dans certains sondages, on observe une seconde couche de remblais plus anciens, composés de limon graveleux, assez sableux, peu argileux, avec de nombreuses pierres ainsi que des blocs. La profondeur totale des remblais atteint 1.2 m.
- **Colluvions** : composées de limon très sableux, très peu argileux, avec quelques graviers subarrondis, elles sont légèrement humides, et un peu cohésives. Leur consistance varie entre moyenne à très ferme, globalement elles peuvent être qualifiées de fermes. Cette formation a été observée en dessous des remblais, jusqu'à des profondeurs respectives de 3.7 et 3.8 m.
- **Moraine altérée** : limono-sableuse, un peu argileuse, avec de nombreux graviers subarrondis, de consistance moyenne à très ferme. Des passées plus sableuses saturées ont été observées à l'intérieur de cette formation. Elle a été observée dans tous les sondages jusqu'en fond de tranchée, hormis dans une tranchée, où elle surplombe la molasse.
- **Molasse** : atteinte dans une tranchée uniquement, à une profondeur de 0.6 m et jusqu'au fond de la tranchée à 1.4 m. Elle est composée de grès fin, moyennement cimenté, disposé en feuillet de l'ordre de 3 à 5 cm d'épaisseur.

Sur la base de ces observations, le bureau de géotechnique recommande d'une part, que si les remblayages sont effectués avec des matériaux d'excavations, ils soient stabilisés de manière à éviter un tassement sous leur propre poids et dans le temps, et d'autre part, d'effectuer un préchargement général, une fois le niveau d'assise sous infrastructure atteint, de manière à consolider les remblais d'assise.



Ce préchargement sera a priori au moins équivalent à la charge atteinte au niveau d'assise. L'évolution des tassements devra être mesurée dans le temps, et une fois les mesures stabilisées, le préchargement pourra être enlevé et le niveau d'assise devra être égalisé (compensation des tassements). Avant de mettre en place la couche de fondation en grave, des essais de plaques seront réalisés afin de confirmer que le module de déformation minimal soit atteint sur l'ensemble du projet.

D'autres solutions pour assainir le sol d'assise dans les remblais auraient pu être envisageables, comme la substitution des remblais sur une profondeur de l'ordre du mètre par des matériaux graveleux, ou encore la mise en place d'un système d'amélioration des sols par la réalisation d'inclusion atteignant les sols en place sains, mais elles sont techniquement moins adaptées et globalement moins intéressantes financièrement.

### 3.1.3 Pédologie

La surface totale de sols concernés étant supérieure à 5'000 m<sup>2</sup>, une étude pédologique est nécessaire pour le projet, conformément aux exigences de niveau 2 de la directive cantonale "Etudes pédologiques relatives à la protection contre les atteintes aux sols sur les chantiers" (DMP 864). Un mandat a donc été donné à un bureau de pédologie.

Cette prestation concerne l'étude de caractérisation des sols actuels et la réalisation d'un concept de protection des sols, conformément à la référence légale précitée. Le projet impliquant le décapage des sols actuels sur une surface d'environ 1 ha, un mandat a été donné à un bureau de pédologie.

Ses recommandations portent notamment sur :

- Un suivi des travaux par un pédologue spécialisé ;
- L'application de mesures de protection des sols lors de leur manipulation ;
- Les zones autorisées pour les installations de chantier ;
- Les conditions de stockage des sols durant le chantier.

## 4 Travaux à réaliser

### 4.1 Terrain de football synthétique *(annexe n° 4 - Plan)*

Le but est de réaliser un terrain de football en gazon synthétique de dimensions 100 m x 64 m au nord du bâtiment principal des vestiaires.

La réalisation de la nouvelle plateforme va nécessiter d'une part de l'excavation et du remblayage de volumes importants de matériaux. Les matériaux d'apports proviendront des matériaux d'excavation et nécessiteront une stabilisation aux liants hydrauliques pour éviter tout tassement résiduel par la suite.

La zone est actuellement composée de remblais sur une épaisseur variable datant de différentes époques qui resteront majoritairement en place sous le futur terrain de football. La qualité de ces remblais est moyenne et hétérogène, c'est pourquoi il est prévu de mettre en place des matériaux de pré-chargement pour une période de six mois sur une partie du terrain pour accélérer les tassements du remblai existant sous-jacent.

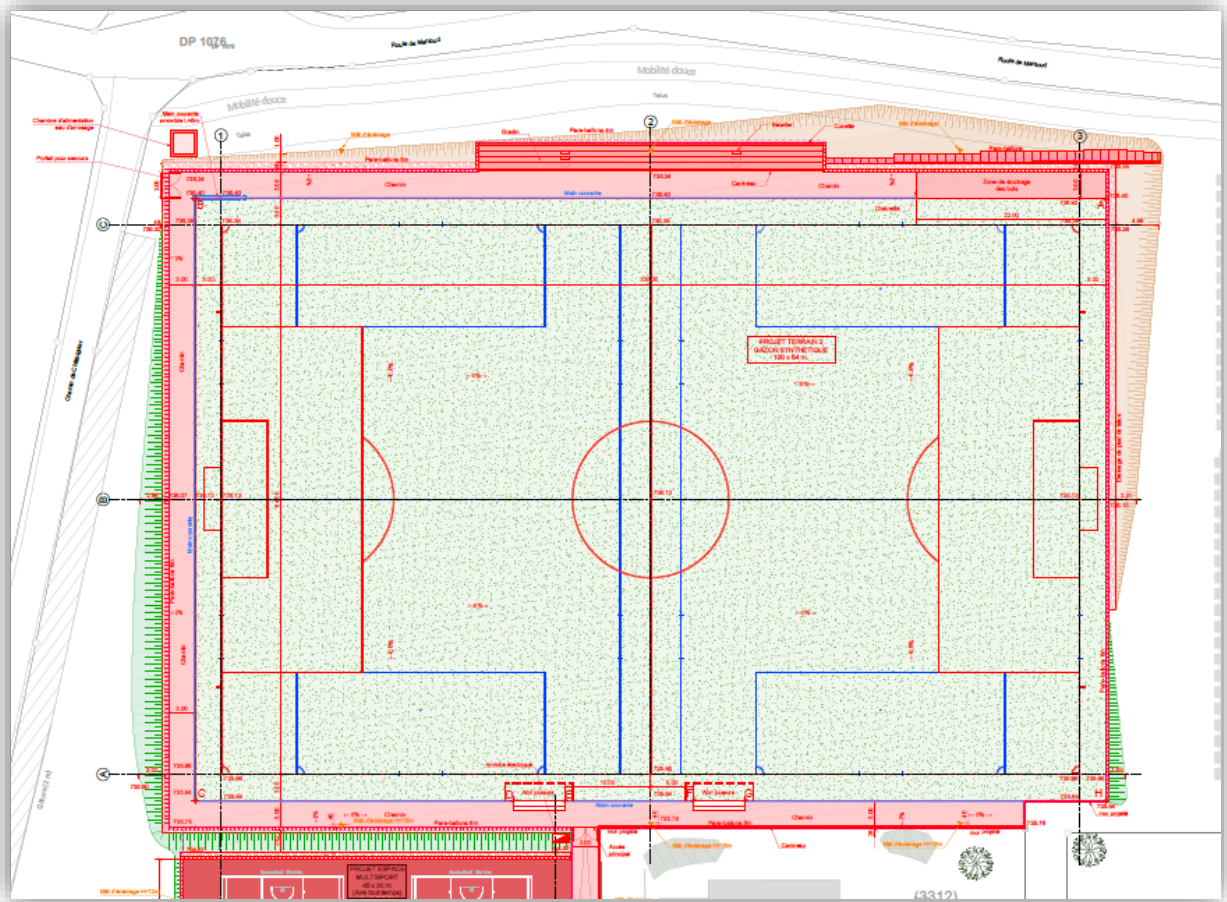
Les horizons de sols présents (terre végétale) seront revalorisés sur des parcelles agricoles à proximité après stockage pour une partie, et transportés jusqu'à une destination plus éloignée pour l'autre partie.

Un réseau de drainage primaire sera construit avant la création de la plateforme pour évacuer l'eau du terrain.

Un mur de soutènement en béton armé de hauteur variable sera réalisé dans la zone sud-est du terrain pour compenser les différences de niveau avec les parcelles voisines. Un enrochement sera construit pour soutenir le talus de la route de Manloud au nord-est.

Il est également prévu les travaux suivants :

- Création du réseau de drainage de surface avec drain tous les 8.00 m sur toute la surface du terrain, d'une zone de rétention remplie en gravier grossier sous le terrain, raccordement au collecteur (pas d'infiltration). Mise en place des tubes pour le système d'éclairage ;
- Construction d'un système d'arrosage 7 buses périphériques, nouveau raccordement au réseau, chambre avec compteur, disconnecteur et surpresseur, alimentation électrique, programmeur et commande ;
- Pose de grave drainante sur une épaisseur de 50 cm selon calcul de dimensionnement au gel pour une altitude de 735 m ;
- Pose de bordures (8x25 cm) entre les surfaces sportives et l'enrobé ou dalles (40x40x8 cm) sous la clôture entre les surfaces sportives / enrobé et les pelouses avoisinantes. La clôture est positionnée à l'axe des dalles pour faciliter l'entretien (passage de la roue de la tondeuse sur la dalle). Remise en place de la terre végétale sur les talus. Construction des socles pour les mâts d'éclairage ;
- Construction de gradins en béton préfabriqué sur 4 niveaux dans le talus côté nord ;
- Pose d'enrobé drainant PA 11 épaisseur 5 cm ;
- Pose du complexe gazon synthétique : couche de souplesse coulée en place, gazon synthétique, granulats de remplissage type TPE (synthétique). Marquage des lignes de jeu pour senior (100x64 m) et junior transversalement ;
- Fourniture de 2 buts mobiles senior 7.32 m et 4 buts mobiles junior 5.00 m y compris système de transport ;
- Fourniture et mise en place de 2 abris joueurs de 6.00 m de longueur chacun.



Terrain de football – Extrait du plan de situation et implantation

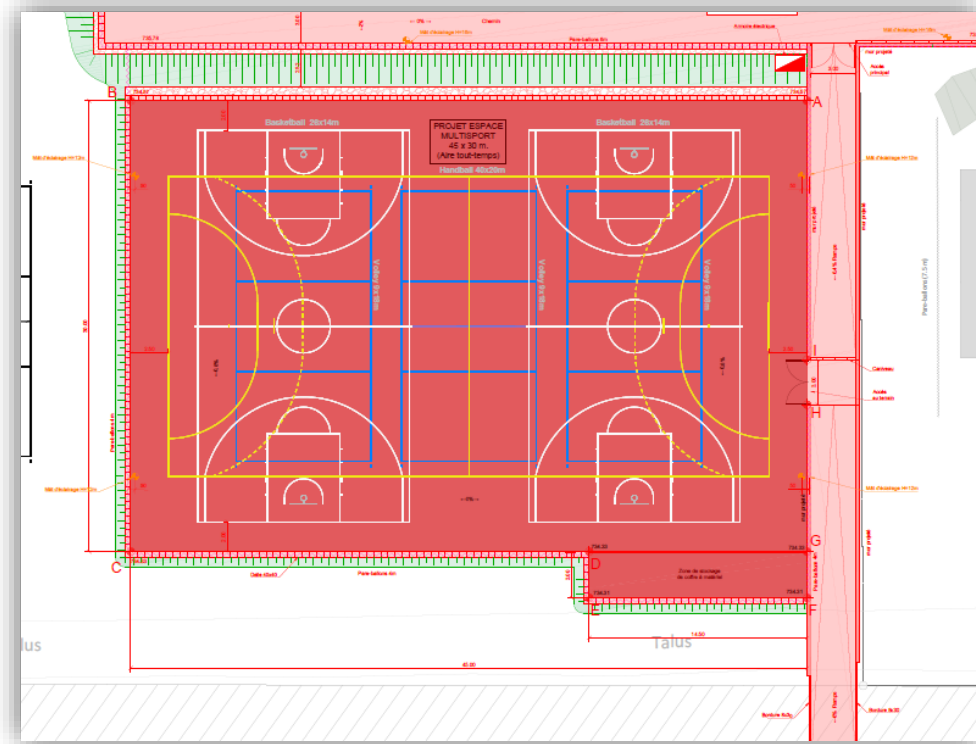
## 4.2 Terrain multisport (aire tout-temps) (annexe n° 5 - Plan)

Le but est de construire un terrain de jeu pour le handball, le basketball et le volleyball d'une dimension de 45 x 30 m.

La structure prévue est drainante avec une finition de surface en granulats EPDM liés au polyuréthane couleur rouge terre.

Il est également prévu les travaux suivants :

- Décapage de la terre végétale sur 30 cm d'épaisseur environ (épaisseur et revalorisation possible à définir selon la qualité de la terre végétale) ;
- Terrassement plateforme sur 20 à 30 cm d'épaisseur et nivellement ;
- Stabilisation du fond de forme (chaux-ciment) sur 25 cm d'épaisseur si nécessaire ;
- Création du réseau de drainage, raccordement au collecteur ;
- Pose de grave drainante épaisseur 50 cm ;
- Pose de bordures (8x25 cm) aux limites avec enrobé, de dalles (40x40x8 cm) aux limites avec les pelouses pour faciliter l'entretien, la clôture étant placée au milieu par carottage ;
- Pose d'enrobé drainant PA B 16 épaisseur 5 cm + PA 8 épaisseur 3.5 cm ;
- Installation de paniers de basketball, de douilles et buts de handball et des poteaux et filets de volleyball ;
- Pose du revêtement sportif synthétique (EPDM avec liant polyuréthane) épaisseur 10 mm en une couche à la finisseuse spéciale. Couleur rouge terre habituelle. Pose d'un vernis coloré antidérapant ;
- Marquage handball, basketball et volleyball ;
- Fourniture et mise en place de 2 coffres de stockage du petit matériel à proximité.

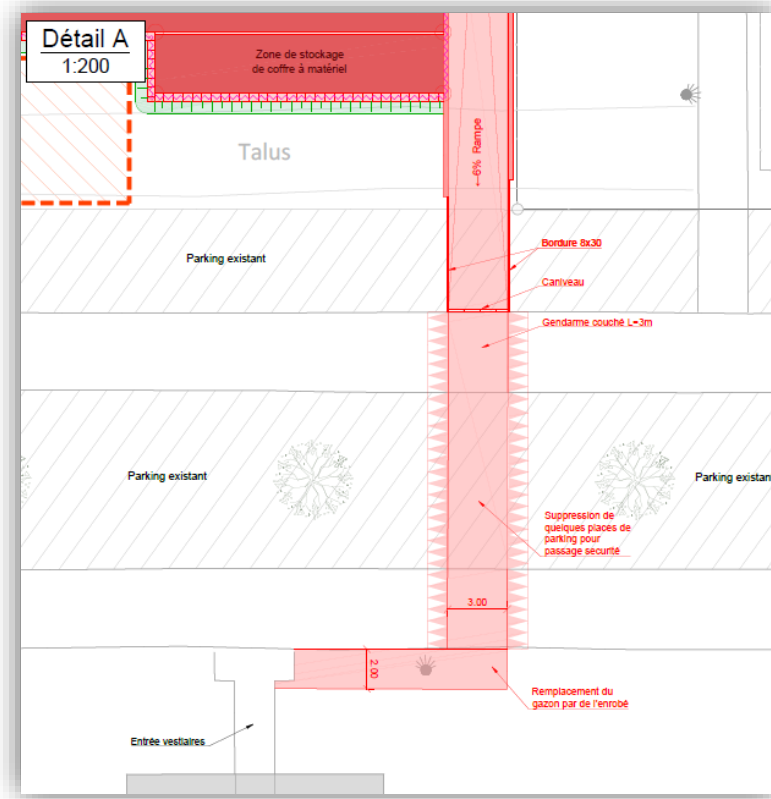


Terrain multisport (aire tout temps) – Extrait du plan de situation et implantation

## 4.3 Cheminement et clôtures

Il est prévu l'aménagement d'un accès sécurisé aux nouveaux terrains à travers le parking existant au moyen d'un seuil (décrochement vertical).

L'accès au terrain lui-même sera composé d'un cheminement de 3.00 m de largeur.



Accès sécurisé à travers le parking – Extrait du plan de situation générale

Sur tout le périmètre, il est prévu des clôtures type Adronit, ou équivalent, hauteur 2.50 m avec au-dessus des filets pare-balls jusqu'à 6.00 m de hauteur pour le terrain de football, jusqu'à 4.00 m pour le terrain multisport. Cette solution permet d'assurer une bonne efficacité des clôtures avec un impact visuel faible.

Sont également prévus :

- Deux portails d'accès de 3.00 m de largeur pour le terrain de football et la zone multisport ;
- Un portail côté nord-ouest pour accès des services de secours et d'entretien directement sur le terrain de football.

## 4.4 Vidéosurveillance

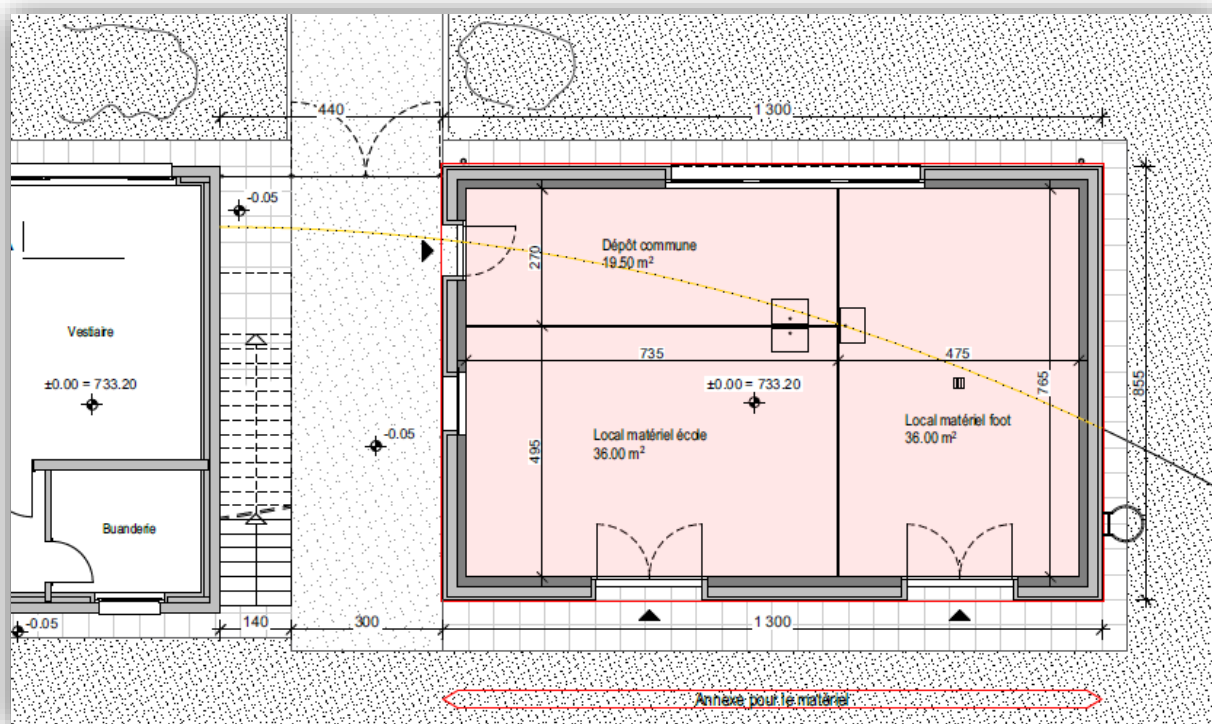
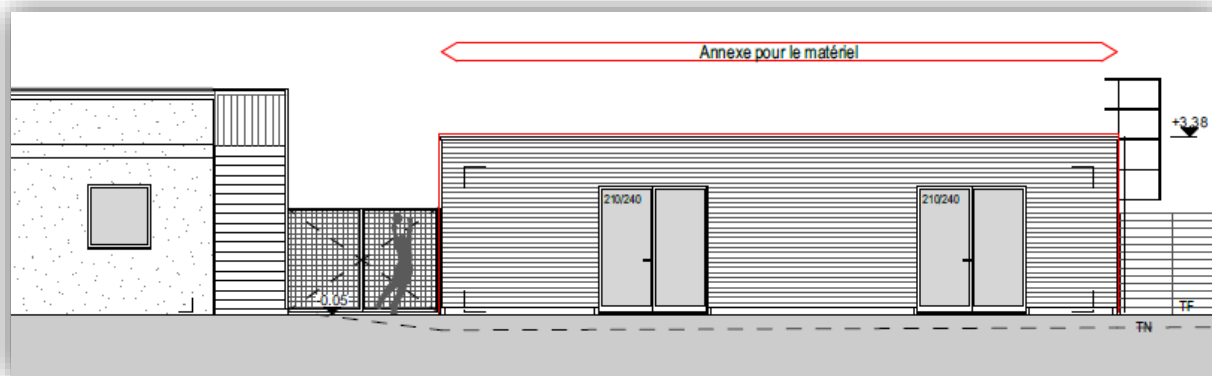
Afin de garantir la sécurité des sites aménagés, et pour éviter tout acte de vandalisme, le terrain de football et le terrain multisport sont équipés de vidéosurveillance.

Situées soit sur les mâts d'éclairage, soit sur des mâts spécifiques, ces caméras permettront, outre une surveillance générale du site, d'identifier les personnes en cas de déprédations sur les terrains.

## 4.5 Local matériel (annexe n° 6 - Plan)

Le but est de construire un local matériel, en prolongement du bâtiment existant en direction du Tennis.

Les besoins avérés des écoles (36 m<sup>2</sup>) et du FC Le Mont (36 m<sup>2</sup>) ont été pris en compte pour dimensionner les surfaces utiles du bâtiment. Un local (19 m<sup>2</sup>) y sera également réservé pour le stockage des matériels et produits de nettoyage utilisés par l'agent d'exploitation en charge de l'entretien des vestiaires.



Local matériel – Façade et plan de situation

La variante "construction en bois" a été retenue pour ce bâtiment.

Le local est isolé, mais il n'est pas chauffé.

## 5 Procédures

Le projet d'aménagement d'un terrain de football en gazon synthétique et de création d'un terrain multisport (aire tout-temps) sur le site du Châtaignier a été mis à l'enquête publique du 1<sup>er</sup> au 30 novembre 2017. A l'issue de cette procédure, aucune opposition n'a été formulée et la Municipalité a pu délivrer le permis de construire.

Le projet de construction du bâtiment annexe pour le matériel a été mis à l'enquête publique du 20 décembre 2017 au 18 janvier 2018. A l'issue de cette procédure, aucune opposition n'a été formulée, et la Municipalité a pu délivrer le permis de construire.

Vu son ampleur, le projet est soumis aux procédures des marchés publics. Le dossier d'appel d'offres a donc été déposé sur le site SIMAP du 4 novembre au 14 décembre 2017. A l'issue du processus, trois entreprises ont rendu une offre.

## 6 Montant des travaux

### 6.1 Installations sportives

Un devis estimatif a été établi sur la base des soumissions rentrées pour les principaux travaux. Le montant des travaux s'articule comme suit :

<b>Prestations</b>	<b>Coûts</b>	
Installations de chantier	CHF	305'000.-
Travaux préparatoires	CHF	25'000.-
Terrassements et épuisement des eaux	CHF	440'000.-
Réseaux enterrés et alimentations	CHF	195'000.-
Clôtures et portail	CHF	260'000.-
Cheminements et accès	CHF	685'000.-
Evacuation des eaux	CHF	350'000.-
Constructions en béton et préfabriqués	CHF	350'000.-
Terrains de foot synthétiques	CHF	550'000.-
Terrain multisport	CHF	150'000.-
Eclairage	CHF	135'000.-
Vidéosurveillance	CHF	55'000.-
<b>Total travaux (TTC)</b>	<b>CHF</b>	<b>3'500'000.-</b>
Honoraires ingénieur civil	CHF	135'000.-
Honoraires pédologue	CHF	15'000.-
Honoraires géotechnicien	CHF	30'000.-
Honoraires géomètre	CHF	10'000.-
Honoraires divers (électricien, sanitaire, ...)	CHF	10'000.-
<b>Total honoraires (TTC)</b>	<b>CHF</b>	<b>200'000.-</b>
Divers et imprévus ( <i>env. 10%</i> )	CHF	400'000.-
<b>Montant total (TTC)</b>	<b>CHF</b>	<b>4'100'000.-</b>

## 6.2 Local matériel

Un devis estimatif a été établi sur la base des soumissions rentrées pour les principaux travaux. Le montant des travaux s'articule comme suit :

<b>Prestations</b>	<b>Coûts</b>	
Bâtiment	CHF	235'000.-
Honoraires architecte	CHF	25'000.-
Honoraires ingénieur civil	CHF	3'000.-
Honoraires géomètre	CHF	3'500.-
Frais secondaires	CHF	3'500.-
<b>Total (TTC)</b>	<b>CHF</b>	<b>270'000.-</b>
Divers et imprévus ( <i>env. 10%</i> )	CHF	30'000.-
<b>Montant total (HT)</b>	<b>CHF</b>	<b>300'000.-</b>

## 6.3 Subventions

Des subventions sont attendues de la part du Fonds du sport vaudois et du Service de l'éducation physique et du sport (SEPS) pour les installations sportives.

Les démarches sont déjà entreprises pour bénéficier de ces aides. Le montant définitif de ces subventions ne sera connu qu'à la fin des travaux.

## 7 Planning intentionnel

Le planning prévisionnel du projet est le suivant :

- **Enquête publique**
  - Terrains synthétiques du 1<sup>er</sup> au 30 novembre 2017
  - Local matériel du 20 décembre 2017 au 18 janvier 2018
- **Conseil communal**
  - Obtention du crédit de construction 26 février 2018
- **Travaux phase 1** avril - août 2018
  - Travaux préparatoires
  - Terrassements et fouilles
  - Canalisations et réseaux
  - Murs de soutènement
- **Construction du local matériel** mai - octobre 2018
- **Période de consolidation** septembre 2018 - mars 2019
- **Travaux phase 2** avril - juillet 2019
  - Canalisations et réseaux
  - Superstructure, revêtement
  - Clôture
- **Mise en service des terrains** septembre 2019



## 8 Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande au Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

### LE CONSEIL COMMUNAL DU MONT-SUR-LAUSANNE

- Vu le préavis No 01/2018 de la Municipalité du 8 janvier 2018 ;
- Oûi le rapport de la Commission des finances et celui de la Commission ad hoc désignée pour examiner cette affaire ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

#### décide

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'aménagement d'un terrain de football synthétique et d'un terrain multisport sur le site du Châtaignier.
- de lui accorder à cet effet un crédit de CHF 4'100'000.- (TTC), montant à financer par les liquidités courantes ou par voie d'emprunt. L'amortissement interviendra dès la fin des travaux sur une durée de 20 ans par le compte de fonctionnement "Amortissements obligatoires / ouvrage de génie civil" 230.3311.
- d'autoriser la Municipalité à exécuter le projet de construction du local matériel en prolongement des vestiaires du Châtaignier.
- de lui accorder à cet effet un crédit de CHF 300'000.- (TTC), montant à financer par les liquidités courantes ou par voie d'emprunt. L'amortissement interviendra dès la fin des travaux sur une durée de 20 ans par le compte de fonctionnement "Amortissements obligatoires / bâtiments" 230.3312.

Au nom de la Municipalité

  
Le syndic  
Jean-Pierre Sueur



  
Le secrétaire  
Sébastien Varrin

- Annexes :
- 1 - Procès-verbal séance coordination Foot du 16.02.2017
  - 2 - Procès-verbal séance coordination Ecoles du 09.03.2017
  - 3 - Procès-verbal séance coordination Foot + Ecoles du 28.06.2017
  - 4 - Terrain de football, plan de situation
  - 5 - Multisport, plan de situation
  - 6 - Local matériel, plan de situation et façade